L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

23 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux chevaux. Un cheval pour famille, dompté pour la ville. Un cheval de trot très vif.

Succession de A. P. Rabito.

No 71,650 Cour Civile de District — Division —

PAR E. S. COBB, Encanteur—Le MERCREDI, 9 décembre 1903, à 11 heures a.m., au No 925 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 novembre 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Deux chevaux.

Conditions—Comptant.

Denegre, Blair & Denegre, avocats.

29 nov—29—déc 6 7 8 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE,"

Connu sous la "Wogan Sugar Refinery," rue Nord Peters, entre l'avenue Lafayette et la rue Port, terrain 68 sur 140 pieds. Faisant face au fleuve et aux voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al.

No 71,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 22 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique et vertu d'un jugement rendu le 10 novembre 1903 et signée 17 novembre 1903, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La propriété connue comme le "Eagle Warehouse" située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant N. Peters), Victory (maintenant Decatur), Port et Enghein (maintenant Lavenue Lafayette), sur un plan dressé par Adolphe Bouchereau, notaire en cette ville, représentant lesdits lots chacun 34 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Levée, et trente quatre (34) pieds 1 pouce, plus ou moins, dans le fond avec une profondeur de 140 pieds, plus ou moins. Bien située, façade au fleuve avec facilité de chemin de fer et certain d'augmenter en valeur.

Conditions — Un tiers ou plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, les portions de crédit s'il y en a du dit prix devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par l'officier faisant la vente, ledit billet ou billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat, le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliénando et les hypothèques nouvelles et conventionnées les clauses d'assurances et de sécurité, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant C. T. Bonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.

21 nov—21 22 29 — déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Justin Nickerson.

No 71, 954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI le 15 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville au delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certain plan d'arpentage par C. Louis Levin, député-arpenteur de cette ville comme lots A — B et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit : Le lot A étant d'une forme triangulaire 29 pieds de long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur sur une ligne moyenne contiguë à la réserve navale de 90 pieds 8 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B la ligne de côté se prolongeant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 1 pouce de large à la manche sans 45 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52 et de 85 pieds sur la ligne du lot A et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale et les lots 52 et 53 ont chacun 45 pieds de front à la manche sans sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles et conventionnées de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Drevfous notaire aux frais des acquéreurs.

11 nov—14 15 22 29 déc 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Abel Favret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 72,207—Division A—Attendu que Mme Marie Bobillet, veuve par premier mariage de Francis De Croo et par second mariage d'Abel Favret, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel Favret, décédé, intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Robert O'Connor, avocat. 9 déc—9 14 18

Succession de Jules Lupeme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 809—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier

Chas J. Theard, avocat. 4 déc—4 8 13

Succession de Mary Octavia Brewer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,152—Division B—Attendu que le Dr Will an Peale Brewer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Mary Octavia Brewer, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Titche, avocat. 5 déc—5 9 14

Succession de Isabella Williams, veuve de Louis Charleston

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,019—Division D—Attendu que Mme Alma Howard (née Charleston), veuve de Ralph Howard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Isabella Williams, veuve de Louis Charleston décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier Benj. Ory, avocat. 1er déc—1 5 10

Succession de Angel Xiques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 69 809—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Francis Xiques, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier

Chas J. Theard, avocat. 4 déc—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi

Cottage simple, 816 rue Upperline, entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Geo. T. Hanlin.

No 71,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 2 décembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, etc., dans le 6ème district dans l'ilet borné par les rues Constance, Upperline Magazin et Robert, désigné comme lot No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 816 rue Upperline et comprennent un cottage simple en bois ayant 4 chambres galerie sur rie devant, dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc.

Termes et conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant J. C. Henrique, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1904, en plus et au dessus du prix de la vente. Un dépôt de 100.00 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

6 déc—6 13 20 27 —janv 3 6 7

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anthony Feldmann.

No 71,998—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune—JEUDI le 17 décembre 1903 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B maintenant absent en congé la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 15, maintenant 141, borné par les rues Levée, Quatrième (maintenant Oak), Mary (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gén. Ogden), étant désigné comme une partie du lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et deux certains lots situés dans le même District et ilet, désignés comme Nos 26 et 27, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Et à 10 heures a.m. le même jour sur les dits lieux me Kaile un lot de membres de maison d'après l'inventaire enregistré.

Conditions — Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1903 aux frais des acquéreurs pardevant Fred Deibel notaire, aux frais des acquéreurs.

6 déc—6 13 17

Denis, Danziger & Tessier.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Good et son mari.

No 71 464 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet SAMEDI le 26 décembre 1903, à 11 heures a.m. il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 20 novembre 1903, dans l'affaire ci dessus intitulée :

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clark, Bienville, Conti et l'avenue Hagan désigné comme lot 13 et mesurant 33 pieds 10 pouces de front à la rue Conti par 112 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903 au sus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.

24 nov—24 29—déc 6 13 20 26

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences,

Cottages Simples et Doubles,

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71,717— Cour Civile de Distr et pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 747 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement mentionné et rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903, et signé en cour ouverte le 11me jour de novembre 1903 dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet il sera vendu à l'enchère publique—

"1" Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Tulane l'avenue Carrollton St James, maintenant Pierce et rue Ulloa désignés comme lots A B C D E sur un plan par Charles G. Dell Isle, voyer, daté le 9 octobre 1903 et mesurant comme suit : le lot A mesurant 30 5 4 de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond, 119 4 de profondeur sur la ligne de côté du lot B, et 115 10 2 de profondeur et façade à l'avenue Carrollton. Le lot B mesurant 30 5 4 de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond 110 4 de profondeur sur la ligne de côté du lot A et 108 1 sur la ligne du lot C. Le lot C mesurant 30 5 4 de face à l'avenue Tulane 30 de largeur dans le fond 104 4 sur la ligne du lot B. Le lot D mesurant 30 5 4 de face à l'avenue Tulane 30 pieds dans le fond 99 4 sur la ligne contigue au lot C et 93 10 sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 34 1 2 de face à l'avenue Tulane, 93 10 sur la ligne du lot D et 87 5 4 sur la ligne de côté le plus près de la rue Pierce, 26 5 dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton, immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

"2" Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues Commune (maintenant Avenue Tulane), l'avenue Carrollton les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce), désignés comme lots 18 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit : le lot 18 mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton par 146 5" sur la ligne de côté de lot 17, et 143 3" 7 sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton, par 140 2 6" sur la ligne du lot 20. Le lot 20 mesurant 30 4 2 de face à l'avenue Carrollton par 137 et 1" sur la ligne du lot No 21. Le lot No 21 mesurant 30 4 2" de face à l'avenue Carrollton par 133 6" 4 sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa, mesurant 30 4 2" à l'avenue Carrollton par 130 6 7 de profondeur et façade à la rue Ulloa. Les améliorations comprenant un joli cottage résidence, bâtisses d'écurie, etc., situé dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

"3" Quatorze lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon (maintenant Hennessey) et Alexander et le nouveau Bassin ou la rue Julie, désigné comme lots 1 2 3 4, 5 et 20 à 28 inclusivement sur un plan par Pilie et Murray architectes, daté le 29 mars 1869 et mesurant d'après le plan par Charles G. De Isle voyer, daté le 5 novembre 1903, comme suit, sont quatre vingt dix pieds, cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexander sur cinq cent quarante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa, quatre vingt cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoléon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances etc. Cette splendide propriété est une des plus belle incitatrice pour un grand site de manufacture exigeant une grande étendue d'un profondeur etc., à proximité de l'avenue Carrollton et diagonalement vis à vis des moulins de la Ruddock Orleans Cypress Co.

"4" Un certain ilet de terre immédiatement dans le fond du (ci dessus), dans l'ilet borné par les rues Napoléon maintenant Hennessey, Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un devis par Charles Del Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit. Les lots 1 et 2 mesurant chacun 24 1 12 de face à la rue Napoléon par 125 pieds de profondeur, les lots 3 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 29 1 1 de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt et mesurant 29 7 2 de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 32 2" 3" de face à la rue D'Hémécourt par 159 10" 3 de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29 7 2 de face à la rue Alexander, par 125 0 1 de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29 1 1" de face à la rue Alexander par 125 0 1" de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29 1 2" de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32 2 3 de face à la rue Ulloa par 159 10 3 de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie et etc.

"5" Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts St Claude, ste Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et St Claude désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds de face à la rue Dumaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue St Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1138-1140 rue Dumaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus, à proximité de tous les agréments lignes de chars électriques, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans est mation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres causes usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et en transférer la police et porter des billets et déposer comptant dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente au frais des acquéreurs pardevant JOSEPH BACHRI notaire

N. VIGNAUD avocat pour les plaignants

JOHN G. ROBIN, avocat pour la défenderesse

15 nov—15 22 29—déc 6 13 16 17

JULES ANDRIEU.

—Successeur à—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

914 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques ilets de terre qui reste, près des avenues St Charles et Louisiane

Mme Louise Hincka vs Mme John Henderson et als.

No 70,186—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 338 borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano mesurant, plus ou moins 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant 302 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Harmonie, 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 100 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques ilets de terre qui restent dans cette section de la ville. Cela offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un ilet de l'avenue de la Louisiane et à quelques ilets de l'avenue St Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Holly

Veuve par premier mariage de John Quave veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme par troisième mariage de Frederick Bork et Frederica Bork son mari

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 72 015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci après décrite à savoir :

Tous les droits, titres, intérêt et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme en troisième mariage de Frederick Bork, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir :

Premièrement — Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situés dans la Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Monroe Léonidas et Dix Neuvième et le Canal de la Nouvelle Orléans, lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois quatre, cinq, sept et sept mesurant comme suit : Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent soixante douze pieds. Le lot No trois mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de deux cent quatre pieds. Le lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquille, et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet (No 153) borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Amelie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds.

Troisièmement — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet (No 326) borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, lequel lot est désigné par le No dix et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 545 et borné par les rues Edinburgh, Washington, Short et Septième et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et deux sent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Edinburgh et Seizième.

Cinquièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 411 borné par les rues Magnolia Olivia, Jane et Cypress, lequel lot est désigné par le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face rue Jane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

21 nov—27—déc 4 11 18 24 31

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano et Tabouret et Musique

Philip Werlein, Ltd vs Henry C. Gause Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 780—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 décembre 1903, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au magasin de musique de Philip Werlein Ltd Nos 614 616 rue Canal

1 piano et 12 morceaux de musique pour le même et un tabouret du piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis et Philip Gessler Jr, avocats pour la plaignante.

8 déc—8 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District

Portant les Nos municipaux 332, 334 340 et 342 rue Walnut, (coin de la rue Général Hood, anciennement Oliver).

Mutual Building and Homestead Association

vs

Veuve et héritiers de William F. Spreen

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 961—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé à Greenville dans le sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 38 borné par les rues Walnut Général Hood (anciennement Oliver) Audubon (anciennement Chestant) et Wall, désigné par les Nos seize, dix sept dix-huit dix neuf et vingt sur un plan de ré-subdivision de portion dudit ilet, fait par C. Mile Williams, député voyer de ville de la ville de la Nouvelle Orléans daté le 26 août 1896, annexé audit acte de vente pardevant Charles G. Rebenstich, notaire, daté le 10 janvier 1902 lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent d'après ledit plan comme suit, à savoir : Le lot No 16 mesurant trente pieds de face à la rue Walnut trente pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Walnut et Général Hood d'après acte de vente susdit, lesquels ont été acquis par vente à la barre du palais de justice, suivant acte reçu par Maître Louis Bouchereau, notaire en cette ville, le 24 juin 1896 enregistré dans le livre 16 du bureau des hypothèques, folio 610, ladite propriété est décrite comme une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans Greenville dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 38 borné par les rues Walnut, Général Wood (autrefois Oliver) Chouinard et Wall, et est composée de cinq lots de terre désignés sur le plan de Greenville, fait par Buisson voyer le 15 avril 1836 par les Nos seize, dix sept dix huit dix neuf et vingt et mesurant comme suit à savoir : Le lot No seize mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos dix sept dix huit dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds de face à la rue Général Wood ou Général Hood (autrefois Oliver) sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles le lot No dix sept formant l'encoignure des rues Walnut et Général Wood ou Général Hood, autrefois Oliver.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant

4 déc—4 11 18 24 31 — janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District

H. J. Brunings vs E. H. Chadwick

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57 112—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Neuf certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 344, borné par les rues Bienville, Lopez, Iberville et Bienville, lesdits lots sont désignés par les Nos 1, 11 et 12. Le lot No 1 mesurant trente et un pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade sur la rue Rendon devant deux pieds formant l'encoignure des rues Bienville et Rendon, et les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade à la rue Rendon sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes.

2° Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district dudit ilet No 344, borné par la rue Rendon, l'avenue Hagan, la rue Toulouse et la promenade Carondelet, lesdits lots sont désignés par les Nos 13 14, 15 et 16, le lot No 13 mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Rendon de cent pieds, les lots Nos 14, 15 et 16 chacun sont une façade sur la rue Rendon de vingt sept pieds neuf pouces sur des profondeurs variant de cent cinquante trois pieds onze pouces sur le côté de la rue Toulouse du lot No 14 à cent cinquante quatre pieds cinq pouces sur le côté de la promenade Carondelet du lot No 16.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante

4 déc—4 5 11 18 24 31—,an 7

ANNONCE JU